

Programme de protection financière des producteurs de céréales de l'Ontario, Confirmation du banquier

Note à tous les demandeurs

Pour qu'on puisse établir votre solvabilité en ce qui a trait à votre demande de permis d'achat de grains ou d'exploitation d'un silo à grain, votre banquier doit remplir cet avis et l'envoyer aussitôt que possible à l'adresse ci-dessous. Si vous n'avez pas encore négocié votre ligne de crédit, vous devez demander à votre banquier d'indiquer ici votre ligne de crédit actuelle et d'ajouter les commentaires pertinents dans l'espace prévu à cet effet. Il devra ensuite confirmer le montant votre nouvelle ligne de crédit lorsque les dispositions pertinentes auront été prises.

Signature du demandeur

Adresse postale

Autorisation du demandeur

Les renseignements personnels demandés sur les formulaires du programme sont recueillis en vertu de la *Loi sur le grain*. Ils serviront à déterminer l'admissibilité à l'octroi d'un permis de négociant en grains. Les questions sur cette collecte de renseignements doivent être adressées à : Inspecteur en chef, Agricorp, CP 3660, succursale Centrale, Guelph, (Ontario) N1H 8M4, 1 888 247-4999, téléc. (519) 826-3367.

J'autorise mon banquier à remplir cette confirmation et à la transmettre à Agricorp et, le cas échéant, de fournir des renseignements supplémentaires lorsqu'une nouvelle ligne de crédit m'aura été accordée.

Signature du demandeur

Date

Nom de la banque et adresse postale complète

Personne-contact à la succursale (nom)

Signature autorisée (banque)

Numéro de téléphone ()

Note au banquier Dans chaque espace ci-dessous, indiquer une valeur en dollars ou la mention sans objet, selon le cas.

	Crédit approuvé	Maximum, dernière année	Minimum, dernière année	Solde actuel
Marge de crédit d'exploitation				
Prêt à terme				
Lettre de crédit				
Date d'approbation des conditions du crédit	Client depuis (date)			

De plus, veuillez indiquer ci-dessous la nature des garanties offertes par le client (article 427) ou autres garanties, de toute cession générale des créances comptables, de tout nantissement de recouvrements, de toute cession des comptes et paiements spécifiés en vertu d'un contrat, des actions et obligations, etc. (Donner tous les détails sur les actions, obligations et autres valeurs négociables offertes en garantie par le client).

Nature des garanties offertes par le client et commentaires du banquier